



Vue d'ensemble de la cale double et plus précisément de la rampe aval.

IVR26_20197100455NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation